

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 9 MARS 2016 N° 64

## TEMPETE DEHORS, CARNAVAL DEDANS

Quarante « Joyeux Montagnards » du Bonhomme se sont retrouvés mardi 9 février à midi pour fêter carnaval à la salle Marcel Mathis.

Les membres du comité se sont mis aux fourneaux pour régaler tous les convives avec au menu palette/tofailles ; les « bagnats » (beignets en patois welche) « fait-maison » qui ont fait l'objet de sévères comparaisons. Mais avant tout, c'est le plaisir de se retrouver avec des chapeaux, ballons et serpentins en décoration, qui ont alimenté les conversations.

L'après-midi s'est animé autour d'un karaoké sur le thème des chansons des années 1970.

Rendez-vous a été pris pour les lundis après-midis autour des jeux de cartes et de société à la salle du 3<sup>ème</sup> âge au-dessus de l'école maternelle et pour la prochaine assemblée générale le dimanche 3 avril à l'hôtel de la Poste.



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME  
SEANCE du Vendredi 26 FEVRIER 2016**

**EMPLOIS SAISONNIERS 2016**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Commune a déjà réceptionné trois demandes de travail de la part de jeunes de la Commune pour la période estivale. Une demande supplémentaire est attendue.

Afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux, il est proposé de créer deux postes d'emplois saisonniers pour 2016, un en juillet et un en août, à temps complet (35 heures/semaine).

Après délibération, le conseil municipal décide de créer, au service technique, deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, saisonniers contractuels, à temps complet, du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire des rémunérations qui sera fixée au budget primitif de 2016.

La rémunération se fera sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 15 avril 2016.

Les candidats seront reçus et ils seront informés des tâches qu'ils auront à accomplir s'ils sont retenus pour intégrer l'équipe technique.

**SUBVENTION AU TENNIS CLUB DES DEUX TOURS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la part du Tennis Club Les Deux Tours. Cette association fait une demande de subvention exceptionnelle d'équipement.

Rappel : le samedi 18 octobre 2014, lors de la réunion des maires du Canton au Bonhomme, le point concernant l'équipement intérieur des bâtiments du tennis à Hachimette a été étudié.

Le club avait sollicité la commune de Lapoutroie. Le budget nécessaire à l'aménagement intérieur avait été annoncé à 51.450 euros. Le club avait déjà des recettes d'un montant de 43.450 euros.

Au cours de cette réunion, il a été acté que les cinq communes, qui avaient financé l'investissement, versent chacune : 1.000 euros.

Le conseil municipal rappelle qu'il était d'accord de participer financièrement à l'investissement du bâtiment ; le club avait assuré que les frais de fonctionnement seront pris en charge par l'association ; par ailleurs, les comptes sollicités plusieurs fois n'ont jamais été reçus.

Le conseil demande que les comptes et le PV de l'assemblée générale soient fournis et que des explications sur le besoin d'aide financière soient données.

Il se prononcera ultérieurement lorsque les documents demandés auront été reçus par la mairie.

Le conseil propose de travailler avec le club pour trouver une solution afin d'augmenter leurs recettes.

### **SUBVENTION - demande de l'EMVK pour les élèves du Bonhomme -année 2016**

Une demande de subvention de l'école de musique de la vallée de Kaysersberg a été reçue. Seize enfants du Bonhomme sont inscrits cette année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 10,20 euros/élève/mois sur 10 mois pour cette année scolaire 2015-2016 ; soit un total de 1 632 euros. Il en redélibèrera chaque année.

### **SUBVENTION - Demande de la Ronde des fêtes -année 2016**

Comme chaque année, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le versement d'une subvention à la Ronde des fêtes, association qui assure la promotion, de la fête villageoise annuelle au Bonhomme : " Traditions Paysannes ".

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 479 euros pour l'année 2016.

### **SUBVENTION - Demande de la part de l'association « LE TEMPS DE VIVRE »**

Le conseil municipal refuse d'attribuer une quelconque aide financière à l'association caritative et humanitaire « le Temps de Vivre » car cela fait plusieurs années que la commune du Bonhomme aide et soutient la famille.

### **TRAVAUX 2016 ET DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

#### **A°) Fonds exceptionnels de l'Etat à l'investissement public local**

Monsieur le Maire Jean François Bottinelli informe les conseillers du soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement public local, en 2016.

Une enveloppe de 1 milliard d'euros est prévue au niveau national.

Plusieurs opérations peuvent être subventionnées dont la mise aux normes des équipements publics, en particulier pour développer l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le conseil municipal décide d'ores et déjà, de prévoir les travaux d'accessibilité suivants :

- Installation d'un abribus accessible à proximité de l'atelier communal.
- remplacement des trois abribus actuels par des abribus neuf accessibles aux personnes à mobilité réduite .
- pose de trois mains courantes, dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées : - une double main courante à l'escalier du parvis à l'entrée de l'Eglise - une main courante à l'escalier extérieur de la cour de l'école maternelle - une main courante pour l'accès à la salle d'activités de l'école maternelle .

Le conseil sollicite une aide financière pour ces travaux au titre du fonds exceptionnel mis en place par le gouvernement pour 2016, au bénéfice des collectivités et décide de réaliser cet investissement cette année, selon les disponibilités financières.

B°) Requalification de l'éclairage public - Energie : Présentation du projet dans le cadre de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et autorisation de signature de la convention financière TEPCV avec l'Etat

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Sur l'enveloppe de 500 000 euros allouée à la CCVK ,180 000 euros ont été réservés pour soutenir des projets des autres collectivités du territoire, par le biais d'appels à projets sur les thématiques suivantes :

- Réalisation d'un bâtiment exemplaire ;
- Requalification de l'éclairage public ;
- Augmentation de l'approvisionnement bio et local en restauration collective publique.

Monsieur le Maire propose que la commune du Bonhomme se porte candidate à l'appel à projets suivant : Requalification de l'éclairage public.

Le projet porte sur la modernisation de l'éclairage public par le remplacement des lampes de l'éclairage public actuel par des lampes à LED avec modulation de puissance, l'ambition étant la rénovation de la totalité du parc de l'éclairage public avec réduction de la consommation d'énergie de 50 % à 70 %.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention financière et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**ANNULATION DE DEUX FACTURES D'EAU SUR 2015**

A°) Monsieur le Maire informe qu'une facture d'eau a été émise à tort, sur la période du deuxième semestre, en 2015. Ainsi, il y a lieu d'annuler cette facture et d'établir la prochaine facture au nom du locataire actuel.

B°) Monsieur le Maire informe également qu'une facture a été émise alors que le couple a quitté la commune et que ce couple n'était pas solvable.

Le conseil municipal décide d'annuler les deux factures.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS (dont Marché Public : Mission S.P.S.)**

A°) Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal, pour signer les marchés publics (mission S.P.S. concernant les travaux à la Salle des Fêtes).

Trois sociétés ont répondu et la société la mieux disante est la société APAVE.

B°) Dans le cadre des énergies renouvelables, Monsieur le Maire lance l'idée d'installer éventuellement des panneaux photovoltaïques sur le terrain communal inutilisé derrière les ateliers municipaux (derrière la rivière) ; et / ou éventuellement sur le toit de la salle des fêtes (extension).

Par ailleurs, Monsieur Clauss relance l'idée de la remise en service de la microcentrale hydroélectrique. Le dossier sera recherché aux archives et examinés pour voir les éventuelles possibilités.

La commission compétente pourrait y réfléchir car des aides financières éventuelles seraient possibles.

C°) M Petitemange donne un compte rendu du recensement de la population qui vient de se terminer au Bonhomme, avec comparatif (année 2011).

<b>Libellés</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>
Adresses d'habitation	335	332
Dossiers d'adresse collective	76	75
Résidences principales	307	288
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants	158	160
Total des logements enquêtés	465	448
Total des bulletins individuels	768	699
Fiches de logement non enquêté	4	17
Total des logements d'habitation	469	465

Remerciements sont adressés aux agents recenseurs et aux coordonnateurs.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 20h00**.

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### COMMUNICATION DU CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS

Les associations sont en perte de vitesse. L'avenir de ces associations nous appartient. Notre club est à la recherche de nouveaux membres. Pour adhérer, il n'y a pas de limite d'âge, comme on peut le constater dans les autres clubs de la vallée, qui ont des membres allant de 45 à plus de 90 ans.

Il est important de se retrouver dans des moments de détente et de convivialité tel que :

- \* Petites sorties avec repas en commun dans certaines occasions.
- \* Tous les lundis après midi, jeux de cartes et de société.

Venez nous rejoindre au local des anciens au dessus de l'école maternelle et pour information le club tiendra son assemblée générale : **le Dimanche 03 avril 2016** à l'hôtel de la Poste.

# FICHE INFO

DESTINÉE AUX USAGERS DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

JUILLET 2015

## QU'EST-CE QU'UNE EAU AGRESSIVE ?

**On dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet ? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce » ?**

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries...

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Cette eau est faiblement calcaire. Par exemple, les eaux s'écoulant dans les Vosges sont douces, pour la plupart.

Au contraire, une eau dite « dure » est, en général, une eau minéralisée (dureté supérieure à 20°f). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.



On observe que :

- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement.

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau « calcaire » et « à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

### EN TANT QU'USAGER, COMMENT ÉVITER DE RETROUVER DES MÉTAUX TOXIQUES DANS L'EAU CONSOMMÉE ?

- **Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation :** tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.
- **Éviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet** (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et **laisser couler l'eau du robinet**, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.
- **En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau :** en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.
- **Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques** disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).
- **Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet**, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.
- **Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.**

Les résultats des analyses d'eau potable réalisées sur le réseau public sont consultables en ligne : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

Les notes de synthèse sur la qualité de l'eau, commune par commune, sont consultables sur le site de l'ARS : <http://www.ars.alsace.sante.fr> (rubrique santé de la population/santé environnementale /eaux/eau potable).

Dans la même rubrique, vous trouverez également des cartes de synthèses départementales pour certains paramètres de la qualité de l'eau.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ALSACE  
Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin  
67 084 Strasbourg  
Tél. 03 88 88 93 93  
[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Alsace

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET AGRICOLE

Le syndicat intercommunal d'intérêt agricole est un regroupement des cinq communes du canton de Lapoutroie. Son siège est à la mairie du Bonhomme. Le Syndicat vous propose des locations. En voici la liste :

Président : Monsieur Jacques HENRY 03.89.47.51.46 - Vice-Président : Monsieur Christian ANCEL 03.89.71.26.27

<b>Matériel</b>	<b>Nom du responsable</b>	<b>Prix / location</b>
Masque de protection	HENRY Jacques 111 La Violette 68650 Le Bonhomme Tél : 03-89-47-51-46	11 euros / 2 jours
Atomiseur 22 litres	HENRY Jacques 111 La Violette 68240 Le Bonhomme Tél : 03-89-47-51- 46	11 euros / jour
Echafaudage	Ets FILPRO Rue du Général Dufieux 68650 LAPOUTROIE Tél : 03-89-47-51-84	- 27 euros / moins de 10 pieds / semaine - 46 euros / complet / semaine
4 plateaux	Ets FILPRO Rue du Général Dufieux 68650 LAPOUTROIE Tél : 03-89-47-51-84	8 euros / semaine
4 roues	Ets FILPRO Rue du Général Dufieux 68650 LA POUTROIE Tél : 03-89-47-51-84	8 euros / semaine
BROYEUR	LOING Clément 305, Schalandos Hachimette 68650 LAPOUTROIE Tél. : 03-89-47-22-05	28 euros/heure
GRUE	LOING Clément 305, Schalandos Hachimette 68650 LAPOUTROIE Tél. : 03-89-47-22-05	7 euros/heure
PLANTEUSE DE PIQUETS	HENRY Jacques 111 La Violette 68240 Le Bonhomme Tél : 03-89-47-51-46 Port. 06-21-13-69-37	30 euros / jour
DESHERBEUSE-RAMASSEUSE	Ateliers municipaux d'Orbey 5, ZA Grand Prés 68370 ORBEY (heures ouvrables) Tél : 03-89-71-34-22 Mail : <a href="mailto:dst-orbey@orange.fr">dst-orbey@orange.fr</a>	60 euros/demi-journée

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Les deux agents recenseurs : Madame Anaïs Bottinelli et Monsieur Jacques Calmette remercient les habitants du village pour leur accueil chaleureux lors du recensement de la population de ce début d'année 2016.

## **DIAGNOSTIC PAR HELICOPTERE DES RESEAUX ELECTRIQUES DE VOTRE COMMUNE**



Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ERDF investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20 000 volts. Le programme 2016 en ALSACE concerne 416 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ERDF d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ERDF a confié ce diagnostic des lignes à notre société, qui va intervenir en ALSACE **entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2016.**

Les vols sont réalisés à très basse altitude.

Notre société dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que notre mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

L'hélicoptère utilisé est un AS 350 F-GHBR de couleur BLANC ET BLEU.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur notre intervention.

**Jet systems hélicopteres services  
Aéroport de Valence-chabeuil  
26120 Chabeuil**

## MARCHES CONCLUS EN 2015

**Article 133 du code des marchés publics :**  
**liste des marchés conclus en 2011 en application de l'arrêté du**  
**26 décembre 2007**  
**modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011**  
**(article 133 du code des marchés publics)**

**Collectivité : COMMUNE LE BONHOMME**  
**Code Postal : 68650**

**Marchés de 15 000€ à 89 999,99€ HT**

### INDICATIONS OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Gravillonnage	2015	TRADEC	68000
Façonnage mécanisé et semi-mécanisé de bois résineux	2015	FA2	67390
Réfection de deux voies communales	2015	EUROVIA	68027
Exploitation forestière	2015	LAURENT Jean-Luc	68650
Débardage en forêt communale	2015	GARNIER Hubert	68650
Rénovation de la Grotte de Lourdes	2015	SA BEREST	68012

### INFORMATIONS DIVERSES

#### EMPLOI

Nous cherchons un ou une apprentie en salle à partir de la prochaine rentrée scolaire.  
Nous cherchons à partir du 14/04 un chef de rang, avec un CAP ou un BEP ou BAC PRO restauration avec de l'expérience, et la connaissance du logiciel VEGA serait un plus.  
Merci de contacter Romain ou Aline à l'hôtel de la Poste.

***Hôtel de la Poste\*\****  
**Rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algérien**  
**68650 LE BONHOMME VILLAGE**  
**Tél : +33 (0)3 89 47 51 10**  
**Fax : +33 (0)3 89 47 23 85**

**[contact@hotel-la-poste.com](mailto:contact@hotel-la-poste.com)**

**- <http://www.hotel-la-poste.com>**

#### PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 19 mars 2016 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront).

## L'EARL DU FAURUPT VOUS PROPOSE SES CAISSETTES DE VEAUX ET DE GENISSES

Situés sur les hauteurs du Bonhomme (900m)  
nous pratiquons l'élevage en agriculture biologique depuis 1998.



Nos animaux  
sont élevés  
au bon foin  
d'altitude

Earl du Faurupt - Schaffhauser PL - 156A Faurupt - 68650 Le Bonhomme



Nous proposons des caissettes de 10 à 12 kg

Caissette de veau 15,75€ le kg TTC

Caissette de génisse 12€ le kg TTC

Elles contiennent un panel  
de différents morceaux  
à saisir et à mijoter.

La viande est découpée,  
tranchée et conditionnée  
sous vide.

Pour tous renseignements complémentaires ou réservation,  
veuillez contacter l'EARL au **03.89.47.57.02**

### APPARTEMENT A LOUER

Appartement 3 pièces de 70 m<sup>2</sup> à louer neuf et refait avec cuisine, salon et 2 chambres.  
Au 60 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens  
Contact : M. Roessleringer au 03.89.47.23.19

### VOYAGE EN BRETAGNE

A l'occasion de **BREST 2016**, grande Fête Maritime Internationale, le comité de jumelage Le BONHOMME – KERNILIS organisera un voyage en Bretagne du jeudi 14 juillet au dimanche 17 juillet 2016.

Un billet est à vendre. Merci de prendre contact au 06/06/56/84/00

## MENU PAQUES

L'hôtel restaurant LA TETE DES FAUX vous propose :

- Tourte romaine typique de pissenlits à la mozzarella, accompagnée d'un assortiment de charcuterie italienne
- Pappardelle et son émincé de sanglier à la tomate
- Souris d'agneau à la polenta avec sa ronde de légumes poêlés
- Pastiera Napolitana (traditionnel dessert napolitain de Pâques)
- Limoncello au citron

35€ hors boissons

Tel : 03.89.47.51.11

## COTISATIONS FONCIERES

L'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2016 est affiché en mairie pendant 15 jours.

Extrait du rôle de l'année 2016

044/LE BONHOMME

Cultures	Superficies	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	22	70	1 540	47,04	72 441	11,00	796 857
Prés	510	70	35 700	47,04	1 679 328	11,00	18 472 608
Vergers	0	70	0	47,04	0	11,00	0
Vignes	0	300	0	47,04	0	12,00	0
Forêt	1 232	7	8 624	47,04	405 672	20,00	8 113 459
Landes	290	5	1 450	47,04	68 208	5,00	341 040
Carrières	0	5	0	47,04	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	47,04	235	5,00	1 176
Jardins	1	300	300	47,04	14 112	11,00	155 232
<b>Totaux</b>	<b>2 056</b>		<b>47 619</b>		<b>2 239 996</b>		<b>27 880 372</b>

Coefficient de répartition : 0,481

Montant de la cotisation : 13 422 €

Argent de chasse versé en totalité, comme en 2015 : 13 422 €

Cotisation répartie entre les propriétaires foncières de la commune : 0 €

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe,  
secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme  
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr